

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle Le dossier de la Ville du Gosier examiné le 8 décembre prochain

GOSIER, LE 5 DÉCEMBRE 2020 — Au lendemain des inondations provoquées sur le territoire du Gosier en novembre dernier, le Maire du Gosier et Président de la CARL, Cédric Cornet, a transmis un dossier à la Préfecture en vue d'obtenir la reconnaissance pour la ville de l'état de catastrophe naturelle. Cette décision est prise par une commission interministérielle.

Du fait de l'impact du phénomène sur le territoire du Gosier, il était nécessaire, en plus du dossier transmis par la collectivité, de disposer de rapports d'expertises complémentaires, notamment de Météo France et d'autres services de l'Etat, dont notamment le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM). Au regard des délais impartis, la Préfecture a précisé d'emblée que l'examen du dossier du Gosier interviendrait le 8 décembre, lors de la 2ème commission.

Le Maire regrette que certains, animés d'une volonté très éloignée de l'intérêt général, fassent circuler des informations inexactes, attitude peu digne alors que tant de familles du territoire ont été durement affectées et attendent beaucoup de cette démarche. Le Maire et sa majorité de travail, qui continuent à œuvrer par tous moyens au service de la population du Gosier, n'ont par ailleurs aucun doute quant à l'issue favorable de la procédure. En effet, chacun a pu mesurer l'ampleur des dégâts au Gosier au travers des nombreuses images diffusées par les réseaux sociaux et la presse.

Enfin, s'agissant des foyers non assurés, la ville a mobilisé son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et déclenché dès le lendemain de ces inondations des actions en faveur de sa population.

Contact Presse :

Ingrid SSOSSE ISMAIN | 0590 84 99 26 | 0690 91 84 14 | Email : issosse@villedugosier.fr